

L'Ajournement

● (1805)

Il ne faut pas trop hésiter parce que si on le fait on va avoir des exemples comme cela est arrivé avec la Gendarmerie royale. Il y a des organismes qui vont profiter de faire des changements parce qu'il y a un vacuum qu'il faut combler. Et j'inviterais le secrétaire parlementaire, dans l'esprit d'une réforme, dans l'esprit d'un grand besoin d'affirmer que le gouvernement, ce Parlement, parle pour les Canadiens, et que l'on donne ce soir aux agences gouvernementales qui ont peut-être un peu d'impatience et qui veulent passer à l'action une indication ferme et précise qu'il y aura des amendements prochainement.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, c'est au nom du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) que je viens apporter ici ce soir des précisions sur les questions que l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a soulevées. Tout d'abord, madame la Présidente, en ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada, tel que le président du Conseil du Trésor l'a déjà mentionné, le Conseil du Trésor n'a ni considéré ni approuvé de réduction pour quoi que ce soit de la GRC ou pour tout autre institution fédérale dans les objectifs d'embauche d'employés ou de recrues dont le français est la première langue officielle. Les modifications de politiques proposées par la GRC à ce sujet seront soumises à ses collègues du Conseil du Trésor et à lui-même pour considération.

Pour ce qui est des nombreuses plaintes adressées au Commissaire aux langues officielles au sujet du Service canadien du renseignement de sécurité, tel que mon collègue, le Solliciteur général du Canada (M. Kelleher), le mentionnait ici même, il y a quelque temps, des mesures ont déjà été prises pour redresser la situation. Ces mesures comprennent entre autres la nomination d'un plus grand nombre d'agents bilingues au siège social, le rehaussement de la compétence linguistique pour certains postes-clés ainsi qu'une augmentation de l'enveloppe destinée à la traduction afin que les communications écrites puissent être assurées dans les deux langues officielles.

Quant à la formation linguistique, la réduction prévue des effectifs de la Commission de la Fonction publique n'aura pas pour effet de diminuer l'usage du français dans les ministères puisque, dans la mesure du possible, les professeurs de langues seront affectés dans d'autres postes au sein de la même Fonction publique. Au contraire, les changements à la politique de formation linguistique et la restructuration des effectifs de la Commission de la Fonction publique constituent une initiative majeure en termes d'efficience et d'efficacité dans le domaine des langues officielles. Comme on le sait, l'État continuera d'assumer les coûts de la formation linguistique nécessaire aux besoins opérationnels et continuera également à encourager la formation linguistique en vue d'améliorer les perspectives de carrières individuelles. Il n'y aura pas de réduction dans la formation disponible tant pour les ministères que pour les fonctionnaires.

En réponse à la question de l'honorable député d'Ottawa—Vanier sur le moment où le projet de loi pour modifier la Loi sur les langues officielles sera présenté, je ne puis que réitérer

les propos que tenait le premier ministre à ce sujet le 5 décembre dernier. Si ce n'est pas avant Noël, ce sera peu de temps après, compte tenu des consultations que le gouvernement tient à effectuer sur ce dossier.

En dernier lieu, madame la Présidente, le gouvernement est conscient de la nécessité de rehausser la participation francophone dans la catégorie de gestion. Je puis vous assurer que dans ce domaine le gouvernement ne ménage pas ses efforts. Avec la Commission de la Fonction publique, le Conseil du Trésor demeure fort attentif à cette question. Certes, dans le contexte actuel, il est probable qu'il faudra encore quelques années avant d'arriver à une situation pleinement satisfaisante dans ce domaine, mais le président du Conseil du Trésor tient à vous assurer que le gouvernement accorde une importance primordiale à ce principe et prend toutes les mesures équitables tout en respectant le principe du mérite pour continuer d'accroître la participation francophone dans la catégorie de gestion dans la Fonction publique fédérale.

● (1810)

[Traduction]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (A) L'OPPORTUNITÉ
D'ACCROÎTRE LES FONDS DESTINÉS À LA RECHERCHE. (B)
L'APPROBATION DE PROJETS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, alors que je préparais mon intervention, on m'a rappelé un commentaire fait par John Polanyi, le lauréat du prix Nobel, au cours d'une réception donnée en son honneur, à Ottawa, il y a plusieurs semaines. On avait montré un vidéo illustrant les faits saillants de sa remarquable carrière. Avec la modestie qui le caractérise, le professeur Polanyi a dit que son oeuvre n'était qu'un élément de l'histoire des réussites canadiennes du passé, du présent et de l'avenir. «On se demande, cependant» a-t-il ajouté «à quand notre avenir a été remis».

Les Canadiens attendent toujours que le gouvernement conservateur réponde à cette question. Depuis les dernières élections, il n'y a eu que des revirements d'opinion et de la confusion; la politique et le gouvernement sont en plein désarroi. La saga de la participation du Canada au projet de la station spatiale est un parfait exemple d'une politique et d'un gouvernement en désarroi.

Quand j'ai posé ma question sur les réductions du budget du Centre national de recherches, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) a nié pour la énième fois que le Conseil national de recherches ait subi la moindre réduction. Qui le ministre pensait-il tromper? Certainement pas les petites entreprises du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan que j'ai visitées en septembre et en octobre avant que les réductions ne soient annoncées. Ces chefs d'entreprise m'ont dit qu'ils avaient mis leurs projets en veilleuse à cause du manque de fonds dans le Programme d'aide à la recherche industrielle, l'un des programmes gouvernementaux qui aide le plus efficacement les petites et les moyennes entreprises du Canada à faire de la recherche et de l'innovation.

La vérité, c'est que le Cabinet a ordonné que ce programme soit réduit. Le ministre a cependant dû reculer quand une